

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 11 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze mai, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance extraordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, CVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, JULIEN Louise, BONTE Alexandre

**Absents excusés** : WAECHTER Rodolphe, GAVOIS Olivier, JOURDAIN Valérie, DELAUNAY Julien, TESSON Jérôme

**Procurations** JOURDAIN Valérie donne procuration à OLY Frédéric

GAVOIS Olivier donne procuration à BLICHARSKI Agnès

TESSON Jérôme donne procuration à HURAUX Patrice

**Secrétaire de séance** : CVALETTI Véronique

Nombre en exercice : 11

Nombre présents : 06

Nombre de votants : 09

### **2022/25 : VALIDATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire rappelle que l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le maire doit en rendre compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 09 mai 2022, soit 1 jour franc avant la séance extraordinaire du 11 mai 2022

M. le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient à un problème d'écoulement d'eau pluviale rue des Iles- Hameau de Morcourt. En effet, une étude de sol fait état d'un sous dimensionnement d'absorption des écoulements issus de parcelles situées en amont.

Une amélioration du système existant d'écoulement des eaux pluviales est donc nécessaire.

VU l'exposé du Maire,

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales sur la partie 4-6 et 8 rue des Iles-Hameau de Morcourt-60800 Feigneux,

CONSIDERANT que la création d'un réseau d'écoulement d'eau pluviale est éligible aux concours financiers de l'Etat et le Conseil Départemental,

CONSIDERANT que les travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais mais qu'ils doivent faire dans un premier temps l'objet d'une demande de subvention.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- valide la procédure d'urgence de convocation du Conseil Municipal pour les différents points visés à l'ordre du jour.

**2022/26 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un réseau des eaux pluviales rue des Iles-Hameau de Morcourt- exercice 2022 (4-6-8 rue des Iles)**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une création d'écoulement d'eau pluviale rue des Iles-Hameau de Morcourt( N°4-6 et 8) est nécessaire. En effet, une étude de sol fait état d'un sous dimensionnement d'absorption des écoulements issus de parcelles situées en amont.

Suite à cette problématique et face à l'urgence de la situation, un devis a été établi, le montant s'élève à 10 245€ HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier du Conseil Départemental au titre de « voiries et réseaux divers »

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subvention Conseil Départemental / taux communal : 34%.....3 483.30 €

Demande DETR : .....: 40%.....4 098.00€

Part de la commune HT.....2 663.70€

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés sollicite le concours financier du Conseil Départemental pour la création d'un réseau des eaux pluviales rue des Iles Hameau de Morcourt (n° 4-6-8 rue des Iles) et valide le plan de financement tel présenté ci-dessus.***

**2022/27 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la création d'un réseau des eaux pluviales rue des Iles-Hameau de Morcourt- exercice 2022 (4-6-8 rue des Iles).**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une création d'écoulement d'eau pluviale rue des Iles- Hameau de Morcourt( N°4-6 et 8) est nécessaire. En effet, une étude de sol fait état d'un sous dimensionnement d'absorption des écoulements issus de parcelles situées en amont.

Suite à cette problématique et face à l'urgence de la situation, un devis a été établi, le montant s'élève à 10 245€ HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR : priorité 4 : Voirie et réseau, et travaux divers.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Demande DETR : .....	: 40%.....	4 098.00€
Subvention Conseil Départemental / taux communal : 34%.....		3 483.30 €
Part de la commune HT.....		2 663.70€

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR, pour la création d'un réseau des eaux pluviales rue des Iles Hameau de Morcourt (n° 4-6-8 rue des Iles) et valide le plan de financement tel présenté ci-dessus.***

Fin de séance à 20h15